



Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries

Québec



ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ

235, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 3X4
Téléphone : (514) 380-8899 – Télécopieur : (450) 692-0031
Site Web : <http://lpp.csdgs.qc.ca> | Courriel : lpp@csdgs.qc.ca

S'unir pour la réussite!



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS TENUE LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 À L'AUDITORIUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Ouverture de l'assemblée générale à 19 h 12

Madame Sonia Gosselin, présidente du conseil d'établissement en 2019-2020, se présente et explique le déroulement de l'assemblée générale en cette période atypique de la pandémie COVID-19.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. (AG-20-21-765)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Savchenko

QUE l'ordre du jour soit adoptée tel que présenté ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2019;
4. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents :
 - 4.1 Nomination d'un président d'élection;
 - 4.2 Nomination d'un secrétaire d'élection;
 - 4.3 Procédure de mises en candidature au conseil d'établissement;
 - 4.4 Élection des parents au conseil d'établissement (trois postes de deux ans et un poste d'un an) et des substituts, s'il y a lieu;
 - 4.5 Élection du représentant et son substitut au comité de parents;
5. Formation d'un organisme de participation de parents (OPP) :
 - 5.1 Décision de formation d'un organisme de participation des parents;
 - 5.2 Règles de fonctionnement;
 - 5.3 Procédures de mises en candidature;
 - 5.4 Élection des parents, au besoin;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2019.
(AG-20-21-766)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Fesko

QUE le procès-verbal du 24 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AU COMITÉ DE PARENTS.

Monsieur Tremblay, directeur de l'école, explique aux parents présents le rôle du conseil d'établissement. Il propose les élections et mentionne qu'il y a trois sièges, d'une durée de deux ans chacun, et un siège, d'une durée d'un an, à combler au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

**4.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION.
(AG-20-21-767)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sonia Gosselin

QUE monsieur Patrick Tremblay préside l'élection.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION.
(AG-20-21-768)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Tremblay

QUE madame Caroline Poirier, directrice adjointe, agisse à titre de secrétaire d'élection.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 PROCÉDURE DE MISES EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Monsieur Patrick Tremblay explique la procédure à suivre pour les mises en candidature au sein du conseil d'établissement. Donc, les parents ont la possibilité de se proposer eux-mêmes ou de proposer une autre personne pour les sièges disponibles. Dans le cas où il y aurait plus de candidats que de sièges disponibles, les postulants devraient effectuer une brève présentation et un vote aurait lieu.

4.4 ÉLECTIONS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (TROIS POSTES DE DEUX ANS ET UN POSTE D'UN AN) ET DES PARENTS SUBSTITUTS, S'IL Y A LIEU.

Mises en candidature pour les quatre postes au sein du conseil d'établissement :

- Madame Marie-Claude Marcoux propose sa candidature;

- Madame Mélanie Rioux propose sa candidature;
- Monsieur Yury Alexandrovitch Fesko propose sa candidature;
- Madame Mounira Bensaid propose sa candidature;
- Madame Nadia Bergeron propose sa candidature.

Monsieur Patrick Tremblay annonce le début de l'élection. Il précise que chacun doit inscrire, sur son bulletin de vote et en ordre de préférence, quatre des cinq candidats.

Un décompte des bulletins de vote est effectué et les personnes élues à l'unanimité sont les suivantes :

- Madame Mounira Bensaid;
- Monsieur Yury Alexandrovitch Fesko;
- Madame Marie-Claude Marcoux;
- Madame Mélanie Rioux (mandat d'un an).

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET SON SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS.

(AG-20-21-770)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Alexandrovitch Fesko

QUE sa candidature soit retenue comme représentante au comité de parents.

(AG-20-21-771)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Claude Marcoux

QUE sa candidature soit retenue comme substitut au comité de parents.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP).

Madame Gosselin explique en quoi consiste le rôle d'un organisme de participation de parents et monsieur Tremblay répond aux différentes questions des personnes présentes.

5.1 DÉCISION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

(AG-20-21-772)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tremblay

QU'IL y ait formation d'un organisme de participation des parents

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT.

Monsieur Patrick Tremblay précise qu'un OPP pourrait être entendu lors des sujets importants, advenant le cas où les membres du conseil d'établissement le souhaiteraient. Les participants à l'OPP seraient alors convoqués à une réunion afin de donner leur opinion aux parents du CÉ avant que ceux-ci se prononcent sur le sujet dont il est question. Les membres de l'OPP peuvent également se rencontrer entre eux pour soumettre des idées au conseil d'établissement.

5.3 PROCÉDURE DE MISES EN CANDIDATURE.

Monsieur Patrick Tremblay explique la procédure à suivre lors des mises en candidature à l'OPP. Il précise que les parents peuvent se proposer eux-mêmes ou proposer d'autres personnes.

5.4 ÉLECTION DES PARENTS, AU BESOIN.

Comme aucun parent ne se porte volontaire pour la création d'un organisme de participation des parents (OPP), monsieur Patrick Tremblay confirme qu'il n'y aura pas de formation d'un OPP à l'école Louis-Philippe-Paré pour l'année scolaire 2020-2021.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sophie Malot propose la levée de l'assemblée, à 20 h 07.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Patrick Tremblay
Directeur

Sonia Gosselin
Présidente

SB/mcc
2021-09-23

Notes prises par madame Caroline Poirier, directrice adjointe.